POUR L’EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE et DES VRD DE L’HOTEL DE VILLE DE NYETE, DEPARTEMENT DE L’OCÉAN, REGION DU SUD FINANCEMENT : BUDGET FEICOM / COMMUNE DE NYETE

1.Objet
Le Maire de la Commune de NYETE, lance un Appel d’Offres National Ouvert pour la sélection d’une entreprise devant exécuter les travaux de la clôture et des VRD de l’hôtel de ville de NYETE, Département du de l’Océan, Région du SUD.

2.Consistance des prestations
Les travaux concernés par cet appel d’offre portent sur la construction de la clôture de l’hôtel de ville et des VRD. Il est composé de 400ml de clôture, de la pose des pavés et de l’aménagement des espaces verts.

3.Cout Prévisionnel
Le coût prévisionnel de ces prestations est de QUATRE VINGT SEIZE MILLIONS SIX CENT DEUX MILLE DEUX CENT QUARANTE TROISfrancs (96 602 243) de francs CFA.

4.Allotissement
Les travaux, objet du présent Appel d’Offres comprennent tous les corps d’état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif notamment :

– Lot 1 : Travaux préliminaires et installation de

chantier

– Lot 2 : terrassement en fondation

– Lot 3 : Travaux de maçonnerie en fondation

– Lot 4 : maçonnerie – élévations

– Lot 5 : Electricité

– Lot 6 : Menuiserie Métallique

– Lot 7 : Revêtement

– Lot 8 : Aménagement divers – VRD

5.Participation et origine
La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises installées au Cameroun, justifiant de bonnes aptitudes en matière de bâtiment.

6.Financement
Les prestations objet du présent Appel d'Offres National Ouvert sont financées par le budget du FEICOM et de la Commune de NYETE, Exercice 2023

7.Consultation du Dossier
Le dossier d'Appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis, à la Mairie de la Commune de NYETE, Téléphone 697 09 97 83 ; dès publication du présent Avis.

8.Acquisition du Dossier
Dès publication du présent avis, le dossier peut être obtenu au service technique de la Commune de NYETEsur présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable, de

Cent mille (100 000) FCFA, paiement effectué à la recette municipale de la Commune de NYETEau titre des frais d'achat de dossier.

9.Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, et une version électronique desdites offres, seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, et déposées à la Mairie de la Commune de NYETE, au plus tard, **le 27/06/2023à 12 heures ; heure locale** et devront porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/CIPM/2023DU 29/05/2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE et DES VRD DE L'HOTEL DE VILLE DE NYETE, DEPARTEMENT DE L'OCÉAN, REGION DU SUD

FINANCEMENT : BUDGET FEICOM / COMMUNE DE NYETE EXERCICES 2023 ET SUIVANTS IMPUTATION BUDGETAIRE : …….

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10.Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **Quatre (04) mois** à compter de la notification de l'Ordre de Service de démarrage de celle-ci

11.Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montantd'Unmillionneuf cent mille (1 900 000) francs CFA, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

NB : Les chèques, même certifiés, ne sont pas acceptés en lieu et place des cautions de soumission.

12.Ouverture des Plis
L'ouverture des plis se fera en un temps et **aura lieu le 27/06/ 2023à 13 heures** par la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de NYETE.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

13.Critères d'évaluation
Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- Fausse déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document

présentant un caractère douteux)

- Non satisfaction d’au moins 75% des critères essentiels ;
- Omission d’un prix quantifié dans l’offre financière ;
- Offre financière incomplète.

Critères essentiels

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

N°	Activité	AppréciationOui/Non
A)	Personnel d’encadrement (référence, qualification et CV)	
B)	les références de l’entreprise	
C)	la disponibilité du matériel et des équipements essentiels	
D)	Délai d’exécution	
E)	l’accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières à hauteur de 25.000.000, (Vingt-cinq millions)	

Les détails sont indiqués dans la grille d’évaluation des offres.

14.Attribution

L’autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l’offre évaluée la moinsdisant et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

15.Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

16.Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, à la Mairie de la Commune de NYETE.

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC aux numéros suivants : 222 20 37 32/658 262 682/651 649 194 »

NIETE Le 29-05-2023
Le ADMINISTRATEUR
NOMO ONGUENE Antony